
L'Association des Psychomotriciens d'Eure et Loir (AP28) a été créée en septembre 2017.

L'AP28 regroupe les étudiants en psychomotricité et les psychomotriciens diplômés d'Etat exerçants ou demeurants dans le département d'Eure et Loir.

Notre association a pour objet de créer des liens, de renforcer les rencontres et les échanges et de contribuer à la promotion de la profession.



LES ACTIONS DE L'AP28

- Des rencontres régulières entre les psychomotriciens.
- Relais des informations liées à la profession.
- Des sensibilisations à des théories ou médiations.
- L'accompagnement des étudiants et stagiaires dans leurs différentes étapes de formation.
- Des actions pour promouvoir la profession auprès du grand public, des professionnels paramédicaux et médicaux et des différents lieux d'exercice.



Nous contacter :

assopsychomotricien28@gmail.com



Site internet:

assopsychomotriciens28.e-monsite.com



UN PSYCHOMOTRICIEN ?

Professionnel du paramédical qui exerce sous prescription médicale. Les actes qu'il est autorisé à pratiquer sont réglementés par **un décret ministériel**.

Il accompagne la personne à **connaître son corps**, à se **l'approprier**, à se le **réapproprier**, à **prendre conscience de ses capacités et de ses limites**.

Son action aide la personne à **mieux appréhender son environnement** et à rechercher un ressenti de **bien-être**.

Son intervention commence par **un bilan psychomoteur** qui permet de connaître les capacités et les troubles psychomoteurs de la personne afin de proposer un projet thérapeutique adapté.

Le psychomotricien **dispose de techniques et de médiations corporelles**. (ex: l'expression corporelle, les parcours psychomoteurs, le jeu, les stimulations sensorielles, la relaxation...).

POUR QUI ?

Le psychomotricien peut accompagner la personne à **tous les âges de la vie**.



COMMENT ?

Son accompagnement peut relever des domaines de :

- la prévention
- l'éducation précoce
- la stimulation psychomotrice
- la rééducation
- la thérapie.

OÙ ?



Il peut exercer en tant que **salariés** dans différentes structures (hôpital, IME, CAMSP, EHPAD, structures spécialisées; SSR...)

LES ETUDES



Pour exercer le métier de psychomotricien il faut être titulaire du **Diplôme d'Etat** de psychomotricien.

- Après le BAC ou en candidat libre, inscrire sur Parcoursup une ou plusieurs Instituts de Formation de Psychomotricité publique ou privée.
- Après une première année commune aux études de santé (PACES).
- Après une L1 STAPS ou L1 Sciences et Vie de la Terre.

Admission sur **oral et/ou écrits** en fonction des institutions.

Formation de **trois ans** (15 écoles en 2021).